**Financements européens pertinents pour la transition écologique et énergétique dans le Grand Est**

**Horizon Europe – Cluster 1  « Santé »**

****

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Domaines visés** | **Porteurs de projet éligibles** | **Type de partenariat\*** | |
| * Qualité de l’air * Impacts du changement climatique sur la santé * Changement climatique et biodiversité (OneHealth) | Toute organisation active dans les domaines visés : universités, organismes de formation, associations, collectivités, etc. | Au moins 3 partenaires | Au moins 3 Etats membres représentés dans le partenariat |
| **Typologie de projet** | **Forme de l’appui financier** | **Budget moyen des projets\*** | **Taux d’aide\*** |
| Projet de recherche et d’innovation appliquées | Subvention | 8-10 millions  (2021-2022) | 100% |
| **Mode de candidature** | **Taux de sélection** | **Durée des projets\*** | |
| 1 seule étape | Entre 7 et 15% | 3 à 5 ans | |

\**Les projets RIA sont les seuls qui s’appliquent au cluster 1 pour les thématiques visées par le SRADDET Grand Est, ce sont donc les informations liées à ce type de projets qui sont présentées ici. D’autres types de projets existent. Cf. la fiche « Horizon Europe – Présentation générale » pour plus d’information sur les différents types de projets.*

Le 25 juillet 1983, une résolution du Conseil a institué des programmes-cadres pour des activités communautaires de recherche, de développement et de démonstration, et a ainsi lancé le premier PCRD, pour la période 1984-1987. Le programme Horizon Europe (2021-2027) sera le 9e renouvellement de ce programme, après le FP7 (2007-2013) et Horizon 2020 (2014-2020). Il est géré directement par la Commission, et disposera pour la nouvelle programmation de 95.5 milliards d’euros de budget (dont 5 milliards issus du Plan de relance).

Des programmes de travail sont publiés tous les 2 ans pour présenter, à l’avance, les appels prévus sur la période. Le programme de travail 2021-2022 est donc publié, et sera suivi par la publication, fin 2022, de programmes de travail couvrant la période 2023-2024.

Le programme Horizon Europe a pour but de financer la recherche et le développement de l’innovation de l’Union européenne. Contrairement à certaines idées reçues il ne vise pas uniquement le financement de la recherche fondamentale (recherche en laboratoire, qui est prise en charge par le premier pilier du programme) mais bien l’innovation dans son ensemble, via le financement la prise de risque, de tests, de démonstrations, de modélisations, etc. Le pilier 2 notamment, dans lequel se situe le cluster présenté ici, finance des projets de **recherche et d’innovation appliquée**, c’est-à-dire des projets innovants testant de nouvelles solutions, y compris sur le terrain, à des échelles plus ou moins développées.

* Domaines stratégiques pour le Grand Est touchés par le programme

Le cluster 1 est un cluster abordant de manière générale les questions de santé et la recherche liée, notamment, aux maladies et à leur traitement. Mais il contient également une Destination appelée « Santé tout au long de la vie » qui comprend des appels à projets en lien avec les objectifs de la Région Grand Est, et permettant notamment de financer des projets permettant de mieux comprendre, suivre et modéliser la **qualité de l’air** intérieur (et ses effets sur la santé), et **les impacts du changement climatique** (là aussi sur la santé).

D’autres appels à venir dans les prochains programmes de travail (2023-2024 puis 2025-2027) pourraient posséder des appels intéressants également, sur ces mêmes sujets ou sur d’autres, comme le montrent les exemples de projets financés présentés plus loin dans cette fiche.

* Description du programme

# Présentation du cluster

Le cluster 1 « Santé » du pilier 2 vise à répondre à des défis complexes qui, pour l'UE, menacent la santé publique et ses citoyens, la viabilité de ses systèmes de soins de santé et de protection sociale, ainsi que la compétitivité de son industrie des soins de santé.

Il est à noter que d’autres cluster d’Horizon Europe abordent également les thématiques de qualité de l’air et d’adaptation au changement climatique, notamment le Cluster 4 (lutte contre la pollution liée à l’industrie) et le Cluster 5 (Sujet directement lié à l’adaptation climatique, sans passer par l’aspect « santé », et Destinations liées à la mobilité).

Le cluster 1 « Santé » s’articule lui autour de 6 domaines d’intervention, appelés « Destinations » :

* La santé tout au long de la vie ;
* Les déterminants en matière de santé environnementale et sociale ;
* Les maladies rares et non transmissibles ;
* Les maladies infectieuses, y compris les maladies liées à la pauvreté et les maladies négligées ;
* Les outils, technologies et solutions numériques pour la santé et les soins, y compris la médecine personnalisée ;
* Les systèmes de soins de santé.

Le contenu de chacun de ces domaines est détaillé dans la présentation PowerPoint fournie par les Points de Contact Nationaux, qui sera prochainement consultable [en ligne](https://www.horizon-europe.gouv.fr/infoday-europeen-du-cluster-sante-24626).

La Destination 1 « Santé tout en long de la vie » est celle dans lesquels s’inscrivent les appels à projets correspondant à des objectifs environnementaux.

Ce pilier est doté de 8.2 milliards d’euros de budget pour la période 2021-2017. Les programmes de travail sont publiés tous les deux ans (2021-2022, puis 2023-2024, etc.) et présentent tous les appels à projet prévus sur les deux années à venir, avec leur date et les priorités choisies.

****

*Source :* [*https://www.horizon-europe.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/horizon-europe---pr-sentation-2551.pdf*](https://www.horizon-europe.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/horizon-europe---pr-sentation-2551.pdf)

**Grandes modifications connues par rapport à 2014-2020** :

* Dans les grandes lignes le programme conserve sa structure.
* Augmentation du budget global pour le porter à 95,5 milliards
* Pour 2021-2027 le programme est également composé de 5 missions thématiques (Adaptation au changement climatique ; Santé des océans, des mers et des eaux côtières ; Cancer ; Villes intelligentes et neutres en carbone ; Santé des sols et alimentation) et de 49 partenariats de recherche thématiques (cofinancés avec des agences de recherche).
* **Cluster 1** : **90 millions de budget pour 2021**, mais suite à la crise sanitaire liée au Covid-19 le premier programme de travail (pour 2021-2022) est axé principalement sur la lutte contre les pandémies et pour la résilience de l’UE. Le programme devrait retrouver des priorités plus classiques à partir de 2023. Des appels plus traditionnels sont cependant maintenus, cf. ci-dessous.

# Types de projets éligibles

* Le programme Horizon Europe finance différents types de projet, appelés « Actions ». **Chaque appel à projets spécifie dans quelle catégorie doivent se trouver les projets sélectionnés**. Les types de projets existants sont les suivants :
* Actions de recherche et d'innovation (RIA- Research Innovation Action)
* Actions d'innovation (IA - Innovation Action)
* Actions de soutien et de coordination (CSA - Coordination Support Action)
* Cofund actions

*Pour plus d’information sur les différents types de projets, cliquez* [*ici*](:%20https:/www.horizon2020.gouv.fr/cid81981/les-differents-types-de-financements.html#action-recherche-innovation)*ou bien consultez la fiche « Horizon Europe – Présentation générale ».*

* **Appels du cluster 1 en lien avec les objectifs environnementaux du territoire du Grand Est :**

Pour la période 2021-2022, seuls deux appels sont prévus sur des thématiques environnementales prioritaires pour la Région Grand Est :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Référence de l’appel | Intitulé | Type d’action | Nombre d’étapes | Publication | Date limite de dépôt |
| HORIZON-HLTH-2021-ENVHLTH-02-02 | Indoor air quality and health | RIA | 1 | 22 avril 2021 | 21 septembre 2021 |
| HORIZON-HLTH-2021-ENVHLTH-02-03 | Health impacts of climate change, costs and benefits of action and inaction | RIA | 1 | 22 avril 2021 | 21 septembre 2021 |

La liste complète des appels prévus pour la période 2021-2022 peut être trouvée [ici](https://www.horizon-europe.gouv.fr/sites/default/files/2021-03/appels-cluster-1-2819.pdf).

Ces deux appels ne concernent donc que des **projets RIA**, avec une **date limite de dépôt du projet au 21 septembre 2021**. Un nouveau programme de travail sera publié courant 2022 pour la suite du programme.

Sur ces deux appels,

* La Commission prévoit un budget de 40 millions pour l’appel « Qualité de l’air intérieur et santé » (*Indoor air quality and health*), pour un budget moyen de **8 millions par projet** (donc environ 5 projets financés) ;
* Pour l’appel « Impacts du changement climatique sur la santé, coûts et bénéfices de l’action et de l’inaction » (*Health impacts of climate change*) la Commission a prévu 60 millions de budget, avec environ **10 millions de subvention par projet**, donc environ 6 projets financés.

L’appel sur la qualité de l’air vise principalement à la caractérisation de la pollution de l’air intérieur et à l’identification de ses sources, au développement de moyens de suivi et d’alerte abordables et facile d’utilisation, la rédaction de guides et la mise en place de formation pour les professionnels de différents secteurs (construction, transport, etc.), identifier les effets des polluants sur la santé, etc.

L’appel sur le changement climatique porte sur l'identification, le suivi et la quantification des effets directs et indirect sur la santé humaine, y compris en milieu professionnel, corrélée au changement climatique, en particulier dans les groupes de population vulnérables tels que les enfants ou dans les groupes à risque tels que les travailleurs. Des outils de surveillance innovants sont recherchés pour garantir une réponse rapide aux menaces émergentes, pour alimenter et renforcer les systèmes d'alerte précoce, et pour permettre la conception, le suivi et l'évaluation des interventions. Cela peut inclure des outils big data et d’intelligence artificielle (IA), télédétection, science citoyenne etc.

Les propositions doivent choisir et aborder l'un des domaines de recherche suivants :

* Recherche sur les relations entre les changements dans les risques environnementaux causés par changement climatique, les impacts sur les écosystèmes interdépendants et leur influence sur la santé humaine;
* Émergence et transmission d'agents pathogènes et propagation de zoonoses induites par le climat (en utilisant les approches Eco-health et One Health).
* **Projets de type *Research and Innovation Actions* (RIA)**

Ils ont pour but de **mettre au point de nouvelles connaissances**, d’explorer la faisabilité technique d’une technologie, d’un produit, d’un procédé, d’un service. Ce sont des projets R&D à la maturité technologique plutôt basse (arrivée à maximum **TRL 5 ou 6** à la fin du projet cf. illustration ci-dessous).

Il s’agit de **projets collaboratifs** (minimum 3 bénéficiaires, le plus souvent entre 3 et 10, représentants au moins trois Etats différents).

Ces activités peuvent inclure, par exemple, de la recherche fondamentale et appliquée, du développement et de l’intégration de technologie, des essais et la validation d’un prototype à petite échelle dans un laboratoire ou un environnement simulé.

Les projets peuvent également inclure des activités de démonstration ou pilotes visant à montrer la faisabilité technique de la technique ou du procédé dans un environnement presque opérationnel.

* Le taux de remboursement est de 100% des dépenses éligibles pour des projets d’une durée moyenne de 3 à 5 ans.
* **Echelle de TRL**



*Source :* [*https://www.lescahiersdelinnovation.com/*](https://www.lescahiersdelinnovation.com/)

# Dispositions administratives et financières

* **Les coûts éligibles** (c’est-à-dire les coûts qui peuvent être déclarés dans le budget et pris en compte pour le calcul de la subvention) sont les suivants :
* Coûts de personnel – déclaration aux coûts réels (ou déclaration aux taux journalier si c’est la pratique habituelle)
  + Employés
  + Personnes physiques sous contrats directs
  + Personnels détachés par un tiers contre paiement
  + Directeurs de PME sans salaire
* Prestations/assistance externe (pour la réalisation directe d’une action importante pour le projet) – coûts réels
* Achats – coûts réels
  + Déplacements
  + Equipements
  + Autres biens, travaux et services (pour des travaux ou services annexes)
* Autres coûts
  + Soutien financier à des tiers au projet (« subvention en cascade ») – coûts réels
  + Facturation interne (attention, des règles spécifiques s’appliquent) – coûts unitaires sur la base des pratiques comptables du bénéficiaire
* Coûts indirects – taux forfaitaire calculé sur la base de 25% du total des coûts de personnel + coûts d’achats[[1]](#footnote-1)

**Ces règles sont les règles générales** qui s’appliquent à Horizon Europe, des règles d’éligibilité différentes peuvent s’appliquer selon les piliers, clusters, ou appels à projet.

* **Langue :** le projet peut être rédigé dans toutes les langues officielles de l’Union européenne, mais dans les faits le partenariat international pousse les participants à rédiger en anglais. En cas de rédaction dans une langue autre que l’anglais un résumé en anglais devra être joint.
* **Partenariat :**
  + Les projets Horizon Europe et plus particulièrement les RIA doivent obligatoirement former **un partenariat d’au moins trois membres, représentant au moins trois membres du programmes Horizon Europe** (donc soit trois États membres, soit un État membres et deux États associés, etc.[[2]](#footnote-2)).
  + Le porteur de projet doit obligatoirement être basé dans un État membre de l’Union européenne. Il doit s’agir d’un acteur pertinent par rapport au sujet traité. Cet acteur peut être un acteur de la recherche (Université, laboratoire etc.), une entreprise, une association, etc.
  + Une **vérification de la capacité financière est effectuée, uniquement pour le porteur de projet**, dès que la subvention demandée est supérieure à 500 000€, sauf si l’organisation coordinatrice est un organisme public, un établissement d’enseignement supérieur, un individu boursier, une organisation internationale garantie par un État membre ou État associé.
  + Le programme Horizon Europe est le programme le plus ouvert en termes de partenariat. Peuvent participer :
    - Des acteurs issus de l’espace économique européen (liste).
    - Des acteurs issus des Pays et Territoires d’Outre-Mer.
    - Des acteurs issus de pays tiers (les « Etats associés »). Ces pays signent un accord avec la Commission pour être considérés comme Etats associés. Ces accords n’ont pas encore été renouvelés pour 2021-2027, en attendant, la Commission considère comme Etats associés la liste des Etats admis pour 2014-2021 (voir liste [ici](https://www.horizon2020.gouv.fr/cid76866/liste-des-pays-associes-horizon-2020.html)).
    - Des acteurs issus des pays en voie de développement, sauf exclusion spécifique mentionnée dans certains appels (la liste peut être trouvée dans les annexes des programmes de travail pluriannuel, à paraitre pour 2021-2022[[3]](#footnote-3)).
* Pour le programme Horizon Europe les appels à projets sont publiés selon une fréquence irrégulière : il faut consulter les programmes de travail avec la présentation des calendriers d’appels à projet sur les deux années à venir. **Un sujet pourra ne faire l’objet que d’un seul appel sur toute la programmation 2021-2027** (les thèmes et priorités ne sont pas récurrents, à la différence d’autres programmes comme LIFE, Interreg, etc.)
* **En termes de sélectivité**, le programme Horizon 2020 était assez sélectif (une moyenne de 10 % de sélection, mais chaque pilier et chaque cluster dispose en fait de taux de sélectivité différents, avec une compétitivité accrue pour le 3e pilier).
* **L’évaluation des projets**

Les propositions soumises sont évaluées sur la base de deux **critères de sélection** et de **critères d'évaluation**.

Les deux **critères de sélection** sont la capacité financière du coordinateur et la capacité opérationnelle des participants.

Pour jauger la capacité opérationnelle des participants, les évaluateurs s’appuieront sur les documents suivants :

* Un curriculum vitae ou une description du profil des principales personnes responsables de la mise en œuvre des activités de recherche et/ou d’innovation ;
* Une liste de publications, produits et/ou services (5 maximum), ou tout autre accomplissement en lien avec le texte de l’appel à projets ;
* Une liste des projets et/ou activités en lien avec le sujet de la proposition (5 maximum) ;
* Une description de toute infrastructure ou équipement technique important en lien avec les activités ;
* Une description des parties tierces qui ne seront pas partenaires dans le projet, mais contribueront à la mise en œuvre de l’action (consulter les fiches sur les parties tierces).

Les **critères d’évaluation** sont : l’excellence ; l’impact ; la qualité et l’efficacité de la mise en œuvre.

* + Impact (50% de la notation)
    - Améliorer la capacité d'innovation et l'intégration de nouvelles connaissances ;
    - Renforcer la compétitivité et la croissance des entreprises en développant des innovations répondant aux besoins des marchés européens et mondiaux et, le cas échéant, en proposant ces innovations aux marchés ;
    - Tout autre impact environnemental et social important ;
    - Efficacité des mesures proposées pour exploiter et diffuser les résultats du projet (y compris la gestion de la propriété intellectuelle), pour communiquer sur le projet et pour gérer les données de recherche le cas échéant.
  + Excellence (25%)
    - Solidité du concept, y compris considérations transdisciplinaires.
    - Le projet proposé est ambitieux, a un fort potentiel d'innovation et va au-delà de l'état de l'art (par exemple, des objectifs révolutionnaires/de rupture, de nouveaux concepts et approches).
  + Qualité de mise en œuvre (25%)
    - Cohérence et efficacité du plan d’action, y compris l'adéquation de la répartition des tâches et des ressources ;
    - Complémentarité des participants au sein du consortium (le cas échéant) ;
    - Adéquation des structures et des procédures de gestion, y compris pour la gestion des risques et de l'innovation.

Ces critères sont les critères généraux d’Horizon Europe et ceux qui s’appliquent aux deux appels mentionnés plus haut. Selon les appels à projets d’autres critères et d’autres pondérations peuvent s’appliquer.

* **Reporting** :

Le programme Horizon Europe demande plusieurs types de reporting :

* Un reporting continu, en ligne (livrables, jalons, productions, etc.)
* Des rapports techniques et financiers pour chaque « période de reporting » (définies dans la Convention de subvention)
* Un rapport technique et financier final, à la fin du projet.

Les paiements intermédiaires sont liés à ces rapports. Un premier préfinancement est possible au démarrage du projet, suivi d’un ou deux paiements intermédiaires, sur base des rapports financiers envoyés. Lorsque la Commission européenne approuve les coûts éligibles déclarés sur la période en question, le paiement intermédiaire est versé au coordinateur dans les 90 jours à compter de la date de réception du rapport. Le montant dépend de ce qui est fixé par le *Grant Agreement* (ou « Convention de subvention »), avec une limite : **le montant total du préfinancement et des paiements intermédiaires ne doit pas dépasser 90% du montant maximum de la subvention** tel qu’indiqué à l’article 5.1 de la convention de subvention.

* **Un exemple de Grant Agreement/Convention de subvention** peut être trouvé [ici](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/agr-contr/general-mga_horizon-euratom_en.pdf)[[4]](#footnote-4). Le plateforme Funding&Tenders regroupe tous les documents administratifs utiles pour ce programme, notamment via la page « [Reference documents](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/reference-documents)».
* **Trois types d’audit** sont possibles dans le programme Horizon Europe, pour plus d’information sur chaque type d’audit voir [cette fiche](https://cache.media.education.gouv.fr/file/Fiches_pratiques_du_PCN_juridique_et_financier/49/1/20150226_audits_396491.pdf).
* Le **principe des aides d’Etat** ne s’appliquent pas aux fonds Horizon Europe.

Les questions administratives et financières sont traitées par le PCN (Point de Contact National) dédié à ces questions. Des fiches explicatives sont disponibles sur un grand nombre de points sur [cette page](https://www.horizon2020.gouv.fr/cid86592/les-fiches-pratiques-pcn-juridique-financier.html#regle-financiere)[[5]](#footnote-5).

# Exemples de projet

Attention : ces exemples sont tirés du programme H2020. Le programme Horizon Europe ayant une structure différente, les appels présentés ici peuvent ne pas se retrouver dans le nouveau programme. Il s’agit ici avant tout de donner quelques exemples de ce à quoi un projet « Horizon Europe » ressemble, et donner quelques pistes de réflexion.

**Exemple n°1 :**

Porteur de projet : Université de Belgrade (SR)

Titre : IMPTOX - Une plateforme analytique innovante pour étudier l'effet et la toxicité des micro et nanoplastiques (MNP) combinés à des contaminants environnementaux

Partenariat : 11 bénéficiaires : équipe multidisciplinaire d'universités, d'instituts de recherche, de petites et moyennes entreprises de Serbie, de Belgique, d'Autriche, de Suède, de France, de Croatie, d'Italie et de Suisse + scientifiques du campus sud-coréen de l'Université de Gand.

Appel : SC1-BHC-36-2020 - Micro and nano-plastics in our environment: Understanding exposures and impacts on human health

Dates : avril 2021 à mars 2025

Budget : 6.1 millions €

Projet visant à comprendre les risques pour la santé des particules microplastiques et nanoplastiques (MNP) qui contaminent les aliments et l’environnement. Un consortium composé de 12 partenaires de 8 pays européens a été formé pour étudier le rôle complexe des microplastiques et des nanoplastiques combiné aux contaminants environnementaux sur la sécurité alimentaire et la santé humaine, en mettant l’accent sur l’allergie et l’asthme.

L’objectif est de créer une plateforme transdisciplinaire qui puisse, en concevant des approches analytiques, déterminer l’ampleur du problème dans l’environnement et notre santé. Le projet va donc évaluer l’influence de l’exposition par ingestion et inhalation de MNP contaminés par des métaux, des allergènes, des bactéries pathogènes et des toxines sur les réponses allergiques.

[Site web 1](https://cordis.europa.eu/project/id/965173)

**Exemple n°2 :**

Porteur de projet : EFFICIENCE MARKETING (FR)

Titre : IAQSense - Nanotechnology based gas multispectral sensing system for environmental control and protection

Contact : 01 40 95 90 80 ; [Mail de contact](https://www.efficience-marketing.com/contactez-nous/)

Partenariat : 4 PME, 3 industriels, 3 instituts de recherche.

Dates : septembre 2013 à août 2016

Référence du projet : ID: 604325

Subvention UE : 3.4 millions € sur 4.9 millions € de budget total

IAQSense se concentre sur la R&D pour développer une nouvelle nanotechnologie basée sur un système de capteurs innovant, miniaturisé, à faible coût pour les capteurs produits en masse.

Le projet IAQSense caractérisera, surveillera et améliorera la QAI (Qualité de l’air intérieur) d'une manière innovante. Pour élargir le champ de détection, le système de capteurs comprend au total 3 technologies brevetées avec détection de biomolécules et nanotechnologies liées à la sécurité.

Les objectifs d'IAQsense sont de développer des systèmes de capteurs et d'atteindre le TRL6 et de valider ces systèmes et leur impact dans des environnements réels (bâtiment, santé, scénarios de dangers).

Les développements incluent un circuit intégré pour le traitement des modèles de gaz en temps réel avec une architecture spéciale pour une faible consommation d'énergie et une gestion de l'énergie ; essai et validation ; modèles numériques prédictifs ; mise en œuvre dans les bâtiments ; préparation à l'industrialisation.

[Site web](https://cordis.europa.eu/project/id/604325)

**Exemple n°3 :**

Porteur de projet : Université de Dublin (IR)

Titre : iSCAPE (Improving the Smart Control of Air Pollution in Europe) - 689954

Contact : <https://www.iscapeproject.eu/contact-us/>

Partenariat : 14 bénéficiaires, cf. [page projet](https://cordis.europa.eu/project/id/689954/fr)

Appel : SC5-04-2015 - Improving the air quality and reducing the carbon footprint of European cities\*

Dates : septembre 2016 à décembre 2019

Budget : 5.85 millions €

Le projet a travaillé sur l'intégration et l'avancement du contrôle de la qualité de l'air et des émissions de carbone dans les villes européennes dans un contexte de changement climatique, grâce à l'élaboration de stratégies de dépollution durables et passives de la pollution atmosphérique, d'interventions politiques et d'initiatives de changement des comportements.

Grâce à l'approche des Living Labs, l'équipe a déployé un réseau de capteurs de qualité de l'air et météorologiques (à la fois fixes et mobiles) et évalué les bénéfices attendus des interventions à l'échelle du quartier et de la ville, allant de la quantification de la concentration de polluants à l'exposition.

iSCAPE a résumé le concept de « villes intelligentes » en encourageant l'utilisation de capteurs à faible coût et en engageant les citoyens dans l'utilisation de processus de solutions alternatives aux problèmes environnementaux. Le projet a soutenu le développement urbain durable en partageant les résultats avec les décideurs et les planificateurs à l'aide de cas tests locaux, et en fournissant des preuves scientifiques des solutions prêtes à l'emploi menant potentiellement à des interventions opérationnelles en temps réel.

[Site web](https://www.iscapeproject.eu/)

*\*Exemple tiré du cluster 5 (SC5).*

# Informations pratiques

* Des points de contacts nationaux (PCN) existent pour ce programme, et peuvent être contacté en cas de question ou de besoin de conseil. Ces PCN sont spécialisés par thématique transversale, par cluster, ou par instrument : PCN questions juridiques et financières ; PCN Santé ; PCN Fission ; PCN transports ; etc.

La liste complète est disponible [ici](https://www.horizon-europe.gouv.fr/les-points-de-contact-nationaux-24230).

* Les dates des différents appels sont disponibles dans le programme de travail, disponible [ici](https://www.horizon-europe.gouv.fr/numerique-industrie-et-espace-24080). Les deux appels à projets « Qualité de l’air intérieur » et « Impact du changement climatique sur la santé » ont une date limite de soumission au 21 septembre 2021 (pour un dossier de 45 pages).
* Aucun appel sur ces sujets n’est prévu en 2022. Il est possible que des appels soit prévus dans le programme de travail 2023-2024.
* La longueur du dossier pour les projets RIA est de 45 pages (attention, les pages supplémentaires sont simplement coupées et non transmises à l’évaluateur). Il peut cependant exister des exceptions selon les topics, et le nombre de pages peut monter à 60 ou 70 pages. Pour connaitre le nombre de pages exactes il faut consulter les règles propres à votre appel à projet dans le programme de travail spécifique au Cluster 1 ([disponible ici](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2021-2022/wp-4-health_horizon-2021-2022_en.pdf))[[6]](#footnote-6).
* La plateforme [Funding&Tenders](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home) regroupe un grand nombre d’éléments intéressants à consulter :
* Les documents de travail (programme de travail, trames de réponse, etc.)
* Les appels clos, à venir, et en cours
* Un [portail](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/partner-search) de recherche de partenaires

N’hésitez pas à consulter également le site internet Horizon Europe du [MESRI](https://www.horizon-europe.gouv.fr/), ni celui de la [Commission européenne](https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe_en).

Enfin, la plateforme Cordis recense tous les projets financés par le programme cadre depuis sa création en 1993, elle est disponible [ici](https://cordis.europa.eu/).

1. Cette présentation est une présentation simplifiée, d’autres types de coûts pouvant être éligibles selon le volet où l’on se situe, mais est la présentation la plus commune pour les projets du pilier 2 et s’appliquera dont aux projets du Cluster 1 « Santé » [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir la fiche « Horizon Europe – Présentation générale » pour la définition des différentes catégories de participants [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour 2014-2020, 123 pays étaient concernés, le programme couvre donc quasiment l’ensemble des Etats existants. [↑](#footnote-ref-3)
4. Il s’agit d’un lien vers une version provisoire de la convention de subvention, il conviendra de consulter la version finale lorsqu’elle sera publiée. [↑](#footnote-ref-4)
5. Il s’agit de fiches explicatives relatives au programme Horizon 2020. Il conviendra de consulter celles relatives à Horizon Europe dès qu’elles seront disponibles sur [le site du Ministère de l’Enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation](https://www.horizon-europe.gouv.fr/). [↑](#footnote-ref-5)
6. Il s’agit d’une version provisoire, il conviendra de consulter la version définitive lorsqu’elle sera publiée. [↑](#footnote-ref-6)